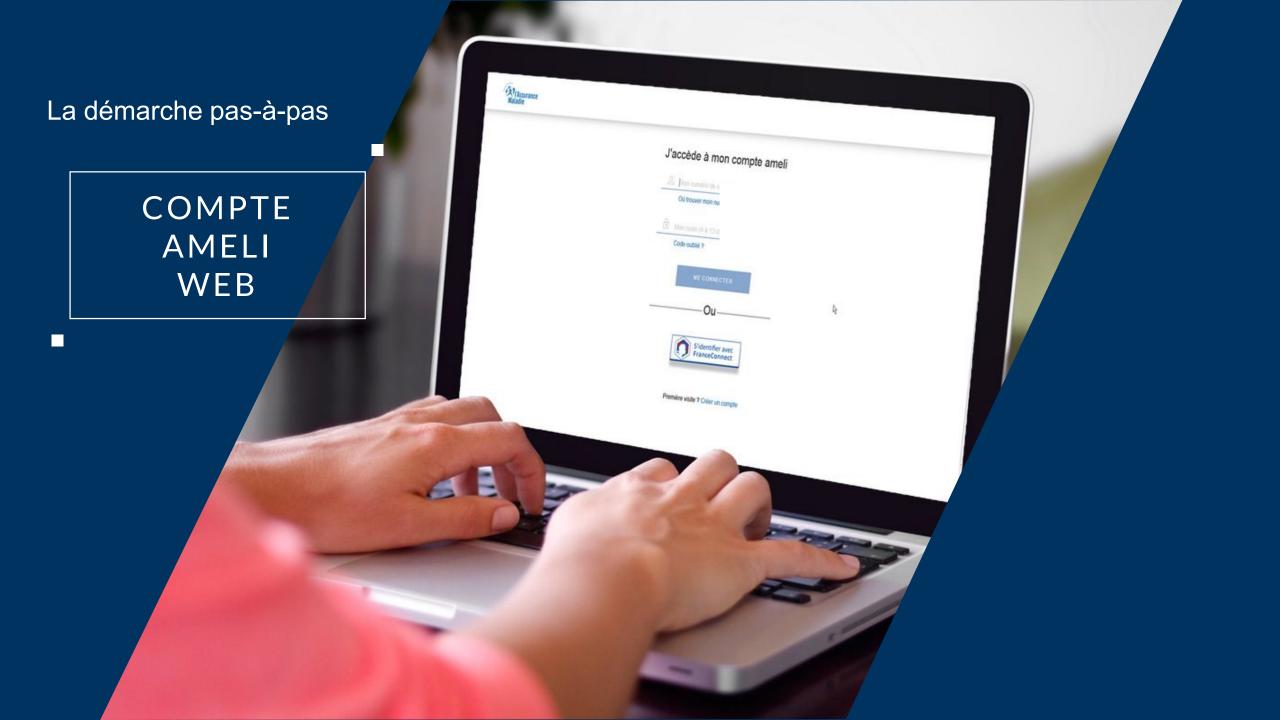


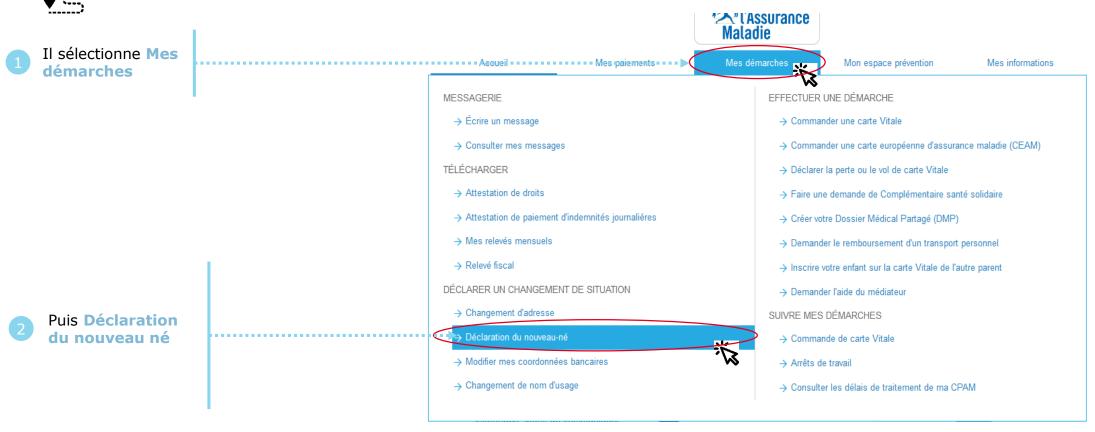
DÉCLARATION D'UN NOUVEAU NÉ







ETAPE (0) : L'assuré se connecte à son compte ameli et se rend sur la page d'accueil





ETAPE (1): L'assuré prend connaissance des conditions exigées et des documents nécessaires à la bonne réalisation de la démarche

l'Assurance Maladie Agir ensemble, protéger chacun

Accueil

Mes paiements

Mes démarches

Mon espace prévention

Mes informations

#### Déclaration du nouveau-né

#### Pour déclarer votre nouveau-né à l'Assurance Maladie, celui-ci doit :

- être déclaré auprès de votre mairie
- être né en France

#### Vous aurez éventuellement besoin des éléments suivants, selon votre situation :

- l'acte de naissance du nouveau-né
- le n° de sécurité sociale du second parent



Vous aurez éventuellement besoin des éléments suivants, selon votre situation :

Vous n'avez pas déclaré votre enfant en mairie ?

Faites-le, nous vous attendrons pour compléter cette démarche à votre retour.

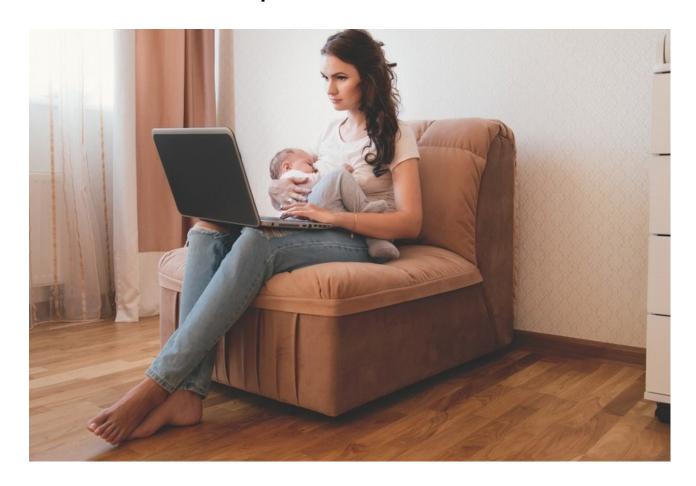
Retour au tableau de bord



Si l'assuré n'a pas déclaré son nouveau né auprès de sa mairie, il clique sur « je n'ai pas tout ». Il sera alors invité à le faire, et renvoyé vers la page d'accueil.



# CAS 1 : c'est la mère qui réalise la démarche en ligne







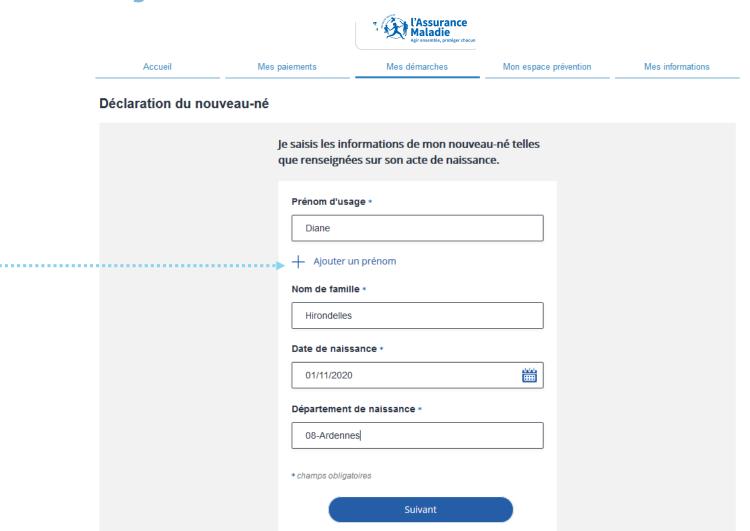


Elle peut ajouter jusqu'à 3 prénoms. Courant

2021 les caractères spéciaux seront

reconnus

**Q ∴ ETAPE (2)** : L'assurée renseigne l'identité de son nouveau né





Si une des informations

clique sur « modifier »

et retourne aux écrans

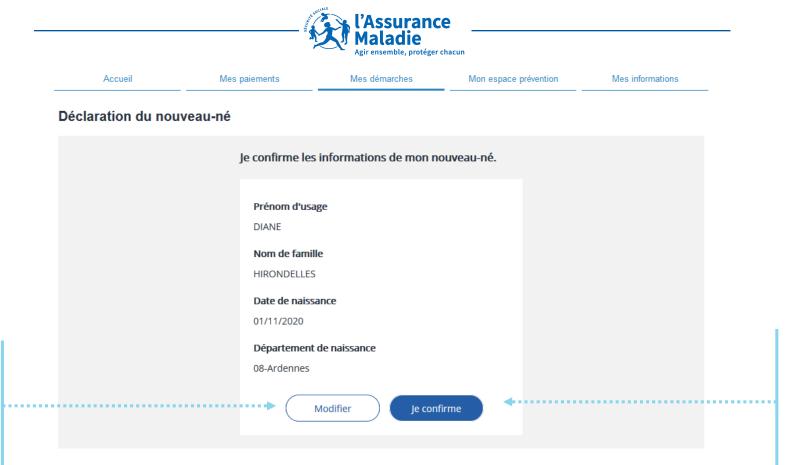
a mal été saisie,

précédents

### Déclaration du nouveau né



**ETAPE (3)**: L'assurée vérifie les informations qu'elle a saisies



L'assurée confirme que les informations saisies sont bonnes





# Si les 3 conditions sont remplies...... alors ..... la démarche est terminée



⇒ L'identité de l'enfant est connu au **registre de l'état civil** (le SNGI ). Autrement dit, l'état civil a bien été mis à jour suite à la déclaration des parents à la mairie (entre l'inscription à la mairie et la mise à jour du SNGI, comptez entre 2 à 10 jours).

#### ET

⇒ Le nom (usage ou de naissance) de la mère est le même que celui de l'enfant

#### ET

⇒ L'Assurance Maladie a bien connaissance de la grossesse de la mère

Notez votre démarche

recevrez un message vous invitant à mettre à jour votre carte Vitale dans la

Consulter les délais de traitement de ma CPAI

A noter : ici, l'option de rattachement de l'enfant sur la Carte Vitale de l'autre parent n'est pas proposée. Une fois le dossier de l'enfant créé en BDO (environ 48h après la présente déclaration), l'assurée reçoit une notification l'informant de cette création, et l'invitant à mettre à jour sa Carte Vitale et à effectuer le double rattachement

Les services de GdB doivent mettre à jour le dossier manuellement (via un signalement dans « l'instancier V5 »).



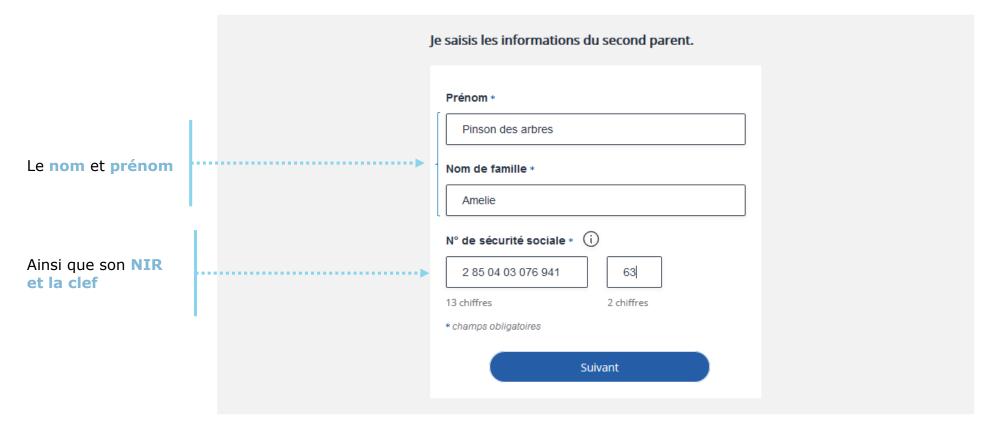


ETAPE (4): L'assurée saisit les informations du second parent (généralement le père)



Mes informations Accueil Mes paiements Mes démarches Mon espace prévention

#### Déclaration du nouveau-né





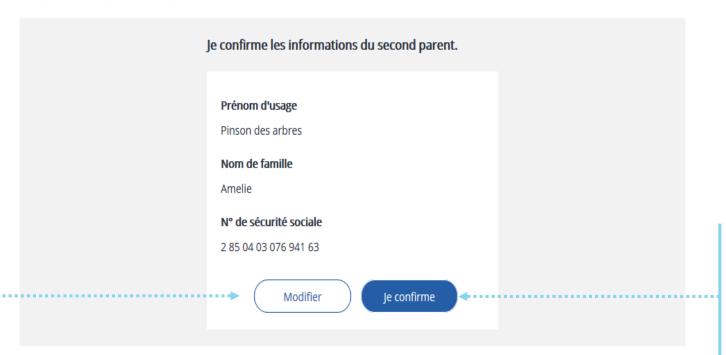


ETAPE (5): L'assurée vérifie les informations qu'elle a saisies



Accueil Mes paiements Mes démarches Mon espace prévention Mes informations

#### Déclaration du nouveau-né



L'assuré **confirme** que les informations saisies sont bonnes

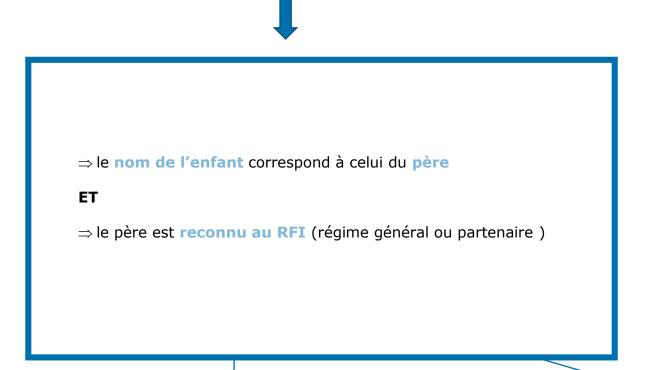
Si une des informations a mal été saisie, clique sur « modifier » et retourne aux écrans

précédents





# Si les 2 conditions sont remplies...... alors ..... la démarche est terminée



La déclaration de votre nouveau-né a bien été enregistrée.

Vous serez notifé(e) lorsque votre déclaration sera validée par nos services et recevrez un message vous invitant à mettre à jour votre carte Vitale dans la messagerie de votre compte.

Consulter les délais de traitement de ma CPAM

Déclarer un autre enfant

Notez votre démarche

Wotez votre démarche

A noter : ici, l'option de rattachement de l'enfant sur la Carte Vitale de l'autre parent n'est pas proposée. Une fois le dossier de l'enfant créé en BDO (environ 48h après la présente déclaration), l'assurée reçoit une notification l'informant de cette création, et l'invitant à mettre à jour sa Carte Vitale et à effectuer le double rattachement

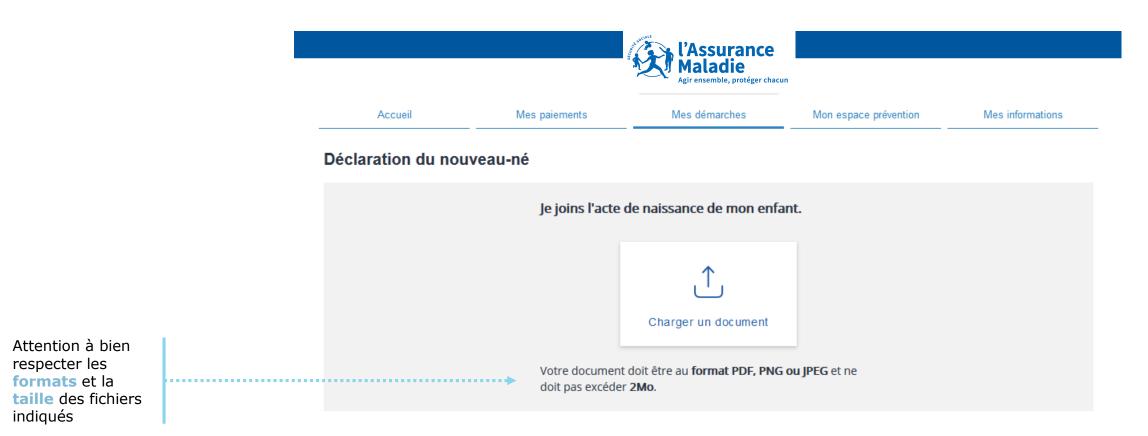
Les services de GdB doivent mettre à jour le dossier manuellement (via un signalement dans « l'instancier V5 »).







ETAPE (6): L'assurée télécharge l'acte de naissance du nouveau né (1/2)









ETAPE (6): L'assurée télécharge l'acte de naissance du nouveau né (2/2)



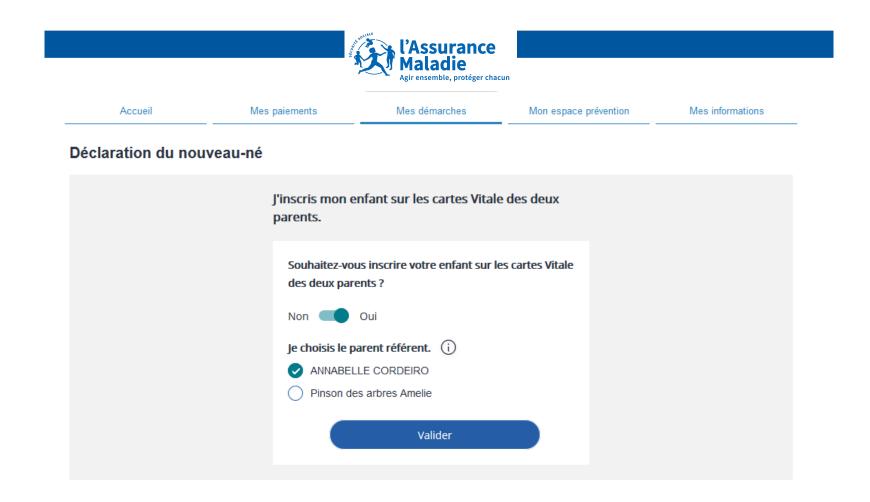








ETAPE (7): L'assurée décide ou non d'inscrire son enfant sur les cartes vitales des deux parents









ETAPE (8): L'enfant est reconnu





Dès que le nouveau né est inscrit en BDO et en RFI, un courrier est envoyé dans le compte de l'assurée, l'invitant à mettre à jour sa carte vitale La déclaration de votre nouveau-né a bien été enregistrée.

Vous serez notifié(e) lorsque votre déclaration sera validée par nos services et recevrez un message vous invitant à mettre à jour votre carte Vitale dans la messagerie de votre compte.

Consulter les délais de traitement de ma CPAM

Déclarer un autre enfant Terminé

Notez votre démarche



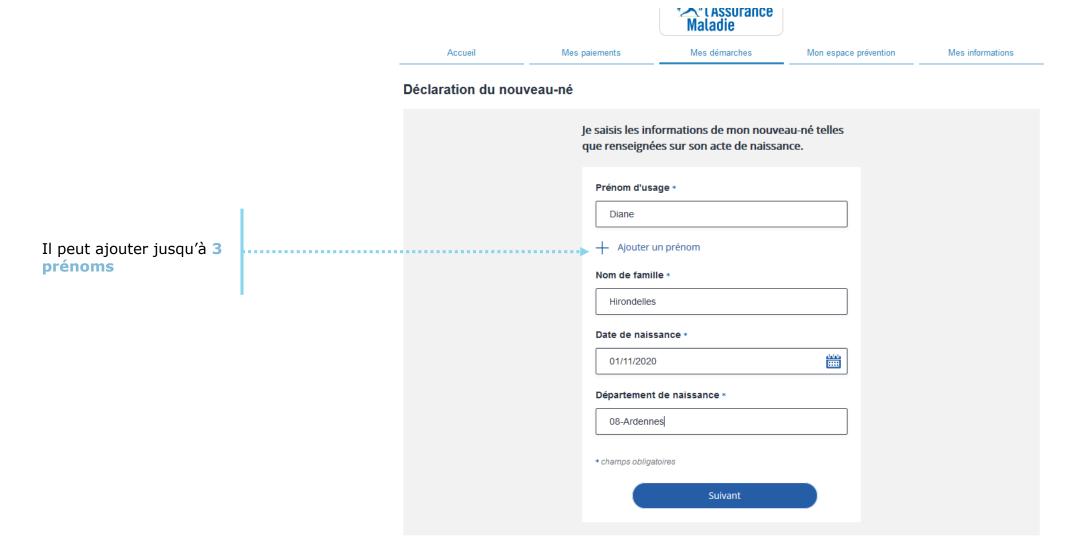
**CAS 2** : c'est le père (ou le second parent) qui réalise la démarche en ligne







ETAPE (2) : l'assuré renseigne l'identité de son nouveau né





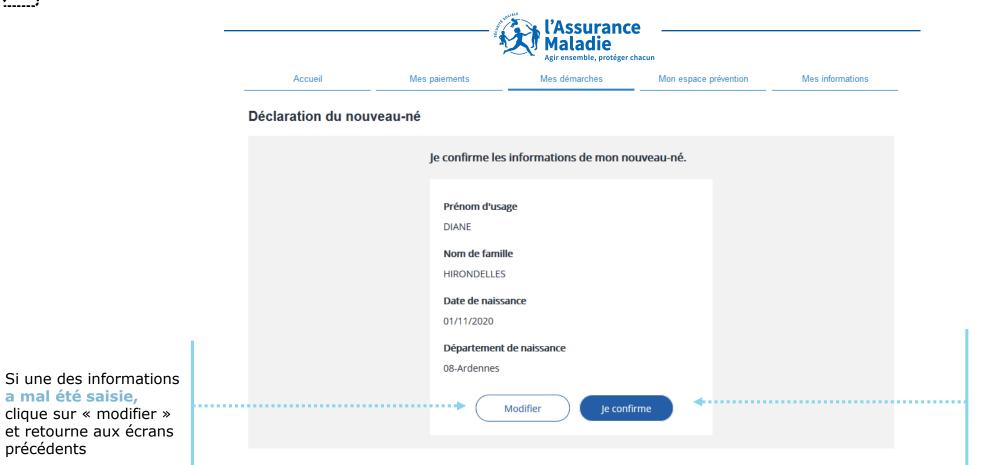
a mal été saisie,

précédents

### Déclaration du nouveau né



**ETAPE (3)**: l'assuré **vérifie** les informations qu'il a saisies



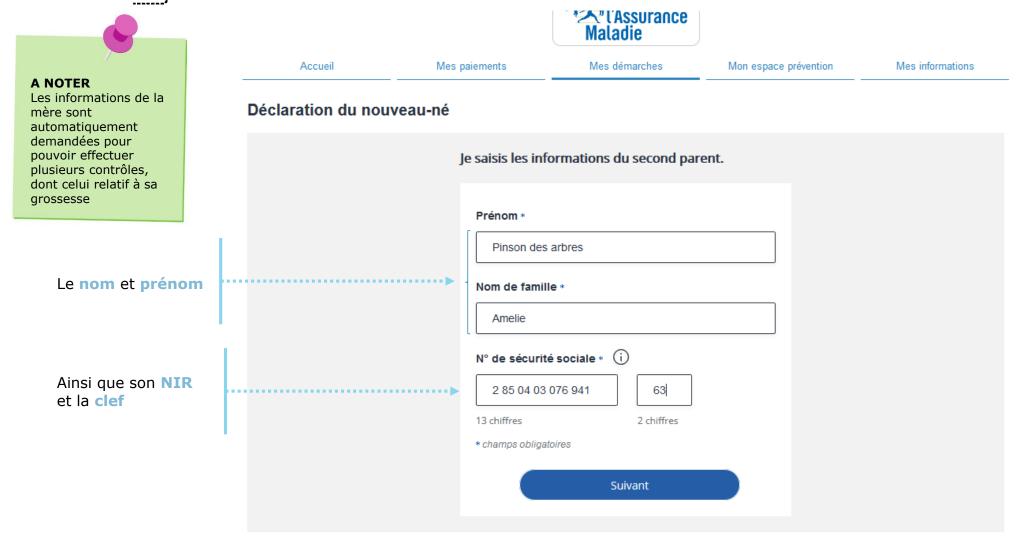
L'assuré confirme que les informations saisies sont bonnes

16





• ETAPE (4) : l'assuré saisit les informations du second parent





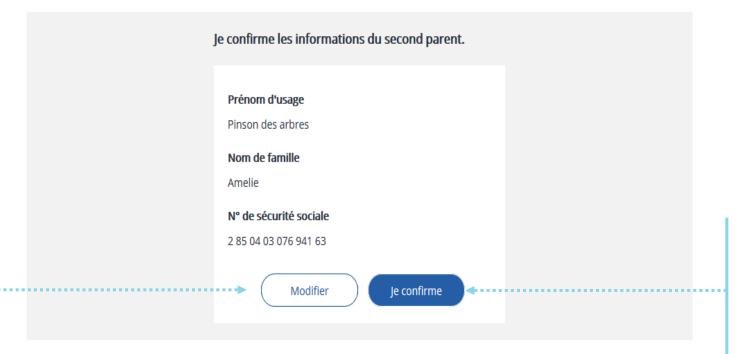


**ETAPE (5)**: l'assuré **vérifie** les informations qu'il a saisies



Accueil Mes paiements Mes démarches Mon espace prévention Mes informations

#### Déclaration du nouveau-né



L'assuré **confirme** que les informations saisies sont bonnes

Si une des informations **a mal été saisie,** clique sur « modifier » et retourne aux écrans précédents





# Si les 3 conditions sont remplies...... alors ..... la démarche est terminée



⇒ L'identité de l'enfant est connu au **registre de l'état civil** (le SNGI ). Autrement dit, l'état civil a bien été mis à jour suite à la déclaration des parents à la mairie.

#### ET

⇒ L'Assurance Maladie a bien connaissance **de la grossesse** de la mère

#### ET

⇒ le nom de l'enfant correspond à celui du père ou de la mère



A noter : ici, l'option de rattachement de l'enfant sur la Carte Vitale de l'autre parent n'est pas proposée. Une fois le dossier de l'enfant créé en BDO (environ 48h après la présente déclaration), l'assurée reçoit une notification l'informant de cette création, et l'invitant à mettre à jour sa Carte Vitale et à effectuer le double rattachement

Les services de GdB doivent mettre à jour le dossier manuellement (via un signalement dans « l'instancier V5 »).





ETAPE (6): L'assuré télécharge l'acte de naissance du nouveau né (1/2)









Le document chargé s'affiche, il est prêt

à être envoyé

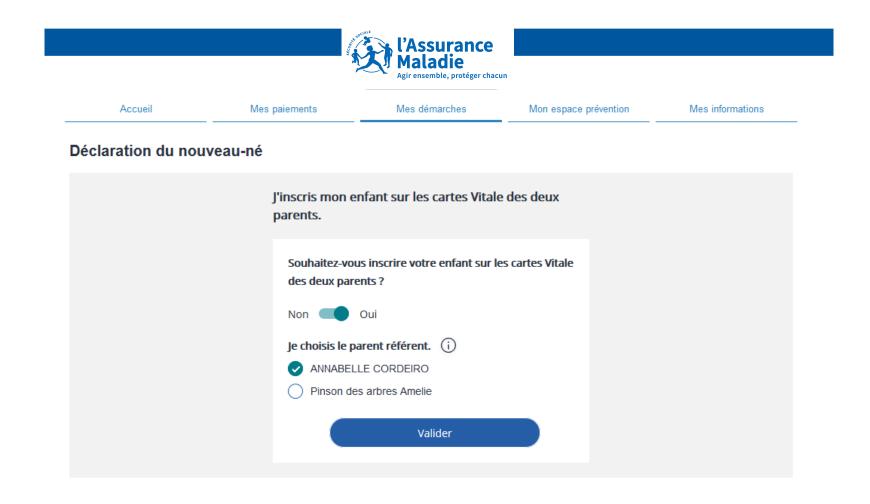
**ETAPE (6)**: L'assuré télécharge l'acte de naissance du nouveau né (2/2)







ETAPE (7): L'assuré décide ou non d'inscrire son enfant sur les cartes vitales des deux parents









ETAPE (8): L'enfant est reconnu





La déclaration de votre nouveau-né a bien été enregistrée.

Dès que le nouveau né est inscrit en BDO, un courrier est envoyé dans le compte de l'assurée, l'invitant à mettre à jour sa carte vitale

Vous serez notifié(e) lorsque votre déclaration sera validée par nos services et recevrez un message vous invitant à mettre à jour votre carte Vitale dans la messagerie de votre compte.

Consulter les délais de traitement de ma CPAM

Déclarer un Terminé autre enfant

NOTEZ VOTRE DÉMARCHE